Commune de Rochefort-en-Yvelines

CRCM/2017-04

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2017

Date de convocation : 14 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 22 juin 2017, à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

Etaient présents : Sylvain Lambert, Eric Moreaux, Martine Merelle, Christian Gatineau, Aurélie Grand, Florent Pruvost, Christian Bou

Nombre de Conseillers En exercice : 13 Présents : 7 Votants : 8

Absents excusés et représentés : Corinne Daverdin représentée par Christian Gatineau

Absentes excusées : Christophe Chipault, Yves-Olivier Parizot, Virginie Parmentier, Sandrine Moreira Da Cruz, Sandrine Buisson.

Secrétaire de séance : Christian Bou

Christian Bou est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux élus que soit ajouté à l'ordre du jour deux délibérations :

- Achat d'une plaque commémorative pour le jardin des souvenirs au cimetière intercommunal de Rochefort Longvilliers
- Attribution et le versement de la cotisation pour l'AMF

Les élus n'émettent pas d'objection.

1-Approbation du PV du 30 mars 2017

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

2- Tarifs 2017-2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de changer les tarifs pour l'année 2017/2018

BIBLIOTHEQUE

Adhésion famille	25,00 €
Adhésion individuelle	20,00 €
Location d'exposition pour 15 jours	55,00 €
Location d'exposition pour 1 mois	87,00 €

SALLE POLYVALENTE

Caution nuisance sonore	150,00 €
Caution	450,00€
1 jour - Habitants Rochefort-en-Yvelines jusqu'à 20h	235,00 €
1 jour – Habitants Rochefort-en-Yvelines jusqu'à 2h00	335,00 €

1 Week-end – Habitants Rochefort-en-Yvelines du samedi 8h30 au dimanche 20h30 (Fin de la manifestation à 2h00)	400,00 €
1 jour - Habitants Longvilliers jusqu'à 20h	335,00 €
1 jour - Personnes Extérieures jusqu'à 20h	615,00 €
Locations commerciales – 1 jour jusqu'à 20h	615,00 €
Locations commerciales – 2 jours jusqu'à 20h	945,00 €
Locations commerciales – 3 jours jusqu'à 20h	1150,00 €
Location aux associations du territoire de la CART 1 jour jusqu'à 2h	335,00€
PHOTOCOPIES /IMPRESSION/SCAN	
Format A4 - la copie recto	0,20 €
Format A4 - la copie recto/verso	0,30 €
Format A3 - la copie recto	0,35 €
Format A3 - la copie recto/verso	0,60 €
Scan d'un document (prix par page)	0,20 €
TELECOPIES	
La feuille format A4	0,25 €
SEANCE PHOTOS	
La séance Photos	350 €
TOURNAGE DE FILMS	
Tournage – forfait village - la journée	1700,00 €
Tournage – lieu défini – la journée	500.00 €
ENCARTS PUBLICITAIRES	
Pleine page – 4ème de couverture – la parution	400,00€
Demi page – 4ème de couverture – la parution	225,00€
Quart de page – 4ème de couverture – la parution	125,00€
8ème de page – 4ème de couverture – la parution	75,00 €
8ème de page – page intérieure – la parution	50,00 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MARCHAND AMBULANT	
1 jour	3,50 €

3- Mise à disposition du domaine public pour les commerces ambulants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- créé un emplacement sur l'esplanade située devant l'entrée du Chemin de l'Ancienne Gare pour les commerces ambulants
- dit que le tarif sera révisé chaque année
- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier

4- Subvention accordée à la Fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention de 75 euros à la Fondation du Patrimoine.
- dit que la dépense est prévue au budget primitif 2017, article 6574.

5- Souscription auprès de la Fondation du Patrimoine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accepter l'organisation par la Fondation du Patrimoine d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises, pour le financement du projet de restauration de l'église «Notre Dame de l'Assomption »,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de souscription correspondante.
- dit que les dépenses sont inscrites au budget primitif 2017

6- CIG-Ralliement à la procédure du contrat groupe d'assurance statutaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- Prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2019.

7- SIA-Approbation des écritures des actifs et passifs relatives au CG 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de reprendre dans ses écritures les actifs et passifs tels que présentés en annexe par le comptable et correspondant aux soldes issus du Compte de Gestion définitif 2016 du SIA Rochefort-Longvilliers. Les soldes d'exécution des sections de fonctionnement et d'investissement tels que déjà votés, et en application de la clé de répartition également inchangée, demeurent identiques à ceux issus du Compte de Gestion définitif du syndicat arrêté au 31/12/2015.

8- Recensement de la population 2018-Rémunaration des agents recenseurs de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- décide de rémunérer les agents recenseurs par un forfait de 500,00€ par agent et par un montant attribué au prorata du travail effectué: 1,71€ par habitant recensé et 1,13€ par logement.
- dit que ces rémunérations sont brutes
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2018.

9- Convention relative à la vidéo protection avec un particulier (1)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'installation de matériel de vidéo protection entre la commune et un particulier ainsi que tout document s'y rapportant.

10- Convention relative à la vidéo protection avec un particulier (2)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'installation de matériel de vidéo protection entre la commune et un particulier ainsi que tout document s'y rapportant

11- Bibliothèque-Vente de livres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- accepte la vente occasionnelle du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2017 inclus d'ouvrages provenant de dons ou de livres désherbés selon les critères définis ci-dessus
- fixe le prix de vente à 0.50€, 1€ ou 2€ selon le format (poche, relié, beaux-livres)
- décide de reverser les fonds sur le budget communal

12- Jardin du souvenir-Cimetière intercommunal Rochefort Longvilliers - Achat d'une plaque commémorative et gravure sur stèle

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'acheter la plaque Tarn moyen d'une dimension de 1.80x80x3 afin d'inscrire à la demande de la famille, l'Etat Civil, l'année de naissance et de décès à l'exclusion de tous signes religieux, des défunts dont les cendres sont dispersées au jardin du souvenir du cimetière intercommunal de Longvilliers/Rochefort-en-Yvelines.
- de graver "Jardin du souvenir " sur la stèle existante.
- de fixer un tarif pour l'inscription de l'Etat Civil des défunts. Il se décompose comme suit:
  - *Un montant de 30 € de participation à l'achat de la plaque commémorative.
  - *Un montant de 12 euros par caractère gravé.
- de préciser que la Mairie de Longvilliers se charge de la prestation puis de la facture à la famille.
- de consigner la dispersion des cendres sur un registre spécial en mairie de Longvilliers.
- qu'aucun objet autre que cette plaque ne peut être fixé.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de Longvilliers pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.
- de préciser que les mandats et les recettes correspondantes seront imputés sur le budget de la commune de Longvilliers, selon les modalités précisées par le règlement du cimetière intercommunal Longvilliers/Rochefort en Yvelines.
- de modifier le règlement du cimetière intercommunal Longvilliers/Rochefort en Yvelines.

13- AMF-Attribution et versement de la cotisation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer et de verser la somme de 147,17€ (cent quarante-sept euros et dix-sept centimes) à l'AMF (Association des Maires de France).
- dit que le crédit est prévu à l'article 65548 du budget primitif 2017

14-Questions diverses

- FPIC-DGF-FSRIF
- Compétence urbanisme
- Pouvoir de police
- Agendas de la ligue contre le cancer
- Inscription Eglise
- Agents Techniques
- Conseil Municipal du 30 juin pour les élections sénatoriales
- Barbecue Paris Nice
- Meeting-stade Charlety
- Fête de la Saint Gilles
- Canicule
- Illuminations de Noël

La séance est levée à 22h40.

Le Maire, Sylvain LAMBERT